Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 19 (1874)

Heft: 17

Artikel: Frontières françaises de l'Est

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-333774

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

No 17. Lausanne, le 2 Septembre 1874.

XIXe Année

Sommaire. — Frontières françaises de l'Est. — Rassemblement de troupes de 1874, IXe division. — Réorganisation militaire suisse. Modifications de la commission du Conseil national au projet du Conseil fédéral. (Suite.) — Circulaire du comité central de la Société militaire fédérale. — Nouvelles et chronique.

Supplément. — Message concernant le projet d'organisation militaire. (Fin.) (2 feuilles).

FRONTIÈRES FRANÇAISES DE L'EST

L'assemblée de Versailles s'est occupée dans ses dernières séances d'un « projet de loi relatif à l'amélioration des défenses des frontières de l'Est, » dont le *Journal officiel* du 18 juin écoulé donnait le texte comme suit :

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs, ainsi que nous l'exposions en vous soumettant le projet de loi relatif à l'extension des fortifications avancées de Paris, les événements politiques et militaires qui viennent de s'accomplir et qui ont entraîné des conséquences si funestes, notamment en ce qui concerne la défense du territoire, imposent à la France le devoir de mettre celles de nos anciennes places à hauteur des progrès de l'artillerie.

Nous avons l'honneur de vous soumettre un projet de loi pour donner satisfaction à cette nécessité. Nous y joignons l'avis émis, à ce sujet, par la commission

de défense et des plans, indiquant la situation des nouveaux ouvrages.

Un crédit de 39 millions a été réservé, pour les travaux de fortification, sur les crédits ouverts au ministre de la guerre, en 1874, par la loi du 23 mars dernier, sur le budget du compte de liquidation. Sur ce crédit, nous vous proposons d'affecter à l'amélioration des défenses des places de la frontière de l'Est une somme de 26 millions, à répartir conformément aux indications du tableau joint à la présente loi.

Nous vous prions de vouloir bien voter l'urgence pour ce projet de loi et prononcer son renvoi à l'examen de la commission de réorganisation de l'armée,

ainsi que cela a eu lieu pour la loi sur les fortifications de Paris.

PROJET DE LOI

ART. 1er. Il sera construit de nouveaux ouvrages autour de s places de Verdun, Toul, à Epinal, dans la vallée de la haute Moselle, autour de Belfort, de Besançon, de Langres, de Lyon, de Grenoble, dans la vallée de l'Isère, à Albertville et à Chamousset, autour de Briançon, sur les emplacements indiqués par la commission de défense.

Ces travaux sont déclarés d'utilité publique et d'urgence.

ART. 2. Sur le montant total de l'estimation de ces ouvrages, s'élevant à 78 millions de fr., il sera affecté à leur établissement, en 1874, un premier à-compte de 26 millions de fr., à prélever sur les crédits ouverts au département de la guerre au titre du compte de liquidation.

Les crédits ou portions de crédits qui n'auront pu être employés dans l'exer-

cise seront reportés sur l'exercice suivant.

ART. 3. Ces ouvrages de fortifications seront classés dans la première série des places de guerre.

Tableau des crédits demandés pour l'exécution des travaux relatifs à l'amélioration des frontières de l'Est (joint au projet de loi relatif à l'amélioration des défenses de la frontière de l'Est)

	Totalité des sommes	Crédits demandés
Désignation des positions.	engagées pour les travaux	pour l'exercice 1874.
	de 1" urgence.	Si tarin living bedroote on some
Verdun et forts extérieurs.	fr. 8,000,000	fr. 2,000,000
Toul et forts extérieurs .	» 8,000,000	» 3,000,000
Epinal (forts d'arrêt)	» 2,000,000	» 1,000,000
Haute Moselle (forts d'arr).	» 6,000,000	» 2,000,000
Trouée de Belfort	» 12 ,000,000	» 4,000,000
Besançon et forts extérieurs.	» 5,000,000	» 2,000,000
Langres et forts extérieurs.	» 11,000,000	» 3,000,000
Grenoble	» 5,000,000	» 2,000,000
Vallée de l'Isère	» 6,000.000	» 2,000,000
Lyon	» 12 ,000,000	» 4,000,000
Briançon et forts extérieurs.	» 3,000,000	» 1,000,000
Total,	fr. 78,000,000	fr. 26,000,000

Le vice-président du conseil, ministre de la guerre, Général de Cissey.

AVIS DU COMITÉ DE DÉFENSE

(Article 1er de la loi du 10 juillet 1851.)

Le comité de défense, dont l'avis, aux termes de l'article 1er de la loi du 10 juillet 1851, doit être annexé au projet de loi portant création de nouvelles fortifications, a été consulté sur les travaux à entreprendre en 1874 pour mettre les défenses des places de la frontière de l'Est à hauteur des progrès de l'artillerie et tenir compte des enseignements de la dernière guerre.

Les propositions émises à ce sujet par le comité, dans ses différentes séances, peuvent se résumer de la manière suivante :

1º Frontière du Nord-Est.

- 1º Verdun. Occuper les hauteurs de la rive droite de la Meuse, et notamment la position de Bois-Brûlé, entre la route et le chemin de fer d'Etain.
- 2º Toul. Occuper les positions du mont Saint-Michel, de Villey-le-Sec, de Dongermain et d'Ecrouves.
- 3º Belfort. Etendre du côté du Ballon d'Alsace les défenses avancées de la position de Belfort.

Restaurer les ouvrages des hautes et basses Perches et de Bellevue ; occuper les positions du mont Salbert, du mont Vaudois, de Roppe et de Vézelois.

Occuper la hauteur du mont Bard.

S'établir sur les positions de Pont-de-Roide et de Blamont

Le comité a également reconnu la nécessité d'occuper la position d'Epinal et de défendre l'accès des trois routes principales conduisant par Saint-Loup, Luxeuil, et Lure, de la haute Moselle dans la Franche-Comté.

- 4º Langres. L'organisation de la position de Langres comporterait :
- 1º La création de trois forts à Dampierre, Beauchemin et au Cognelot;
- 2º L'achèvement des ouvrages de la Bonnelle, de Peigné et de Buzon, et la construction de batteries sur les positions de Saint-Menge et de la Pointe de Diamant.
- 5º Besançon La reconstitution des défenses de Besançon comprendrait l'occupation des positions de Fontain, de Montfaucon et de Tallenay-Châtillon.

2º Frontière du Sud-Est.

1º Lyon. — Occuper les positions du mont Verdun, de Vancia, de Bron et de Feysin.

2º Grenoble. — Couronner par des ouvrages les hauteurs du mont Eynard et des Quatre-Seigneurs, et construire les batteries du Mûrier, de Bourcet et de Montavie ; compléter la défense de la vallée de l'Isère par l'occupation des positions de Chamouset et Albertville.

5º Briançon, — Construire des ouvrages sur les positions de l'Infernet, du Gondran et sur celle de la Croix-de-Bretagne.

Par le président du comité de défense,

Le maréchal de France, Maréchal Canrobert.

Dans la séance de l'Assemblée nationale du jeudi 16 juillet, a commencé la discussion du projet de loi ci-dessus. M. le général de Chabaud-la-Tour, au nom de la commission de l'armée sur l'amélioration des défenses des frontières de l'Est, a présenté un fort intéressant rapport, dont nous détachons les indications ci-dessous :

« Après des études longues et approfondies, la commission a formulé dans l'avis joint au projet de la présente loi l'indication des travaux qu'elle a jugés nécessaires pour mettre la frontière de l'Est en état de défense. Nous allons passer en revue les différentes propositions présentées par la commission, en suivant, dans cet examen, l'ordre qu'elle a cru devoir adopter.

La place de Verdun, qui était autrefois le pivot de la défence de la vallée de la Meuse, ne répond plus aux conditions actuelles de la guerre; il importe de la mettre en état de continuer à remplir ce rôle et de nous assurer la possession de ce cours d'eau sur lequel s'appuie aujourd'hui notre première ligne de défense.

Située au bord de la Meuse, la ville de Verdun est dominée, à très faible distance, par des hauteurs sur lesquelles furent établies, en 1870, les batteries de bombardement qui amenèrent la reddition de la place. Pour prévenir le retour de semblables événements, il importe de rejeter, au-delà de la portée de l'artillerie relativement au corps de la place, les établissements de l'ennemi ; et, pour cela, il est indispensable d'occuper ces hauteurs. Cette nécessité s'impose surtout dans la direction des attaques probables, c'est-à-dire sur la rive droite, et c'est par l'occupation de ces positions que nous vous proposons de commencer les travaux. Ils consisteront dans la création d'ouvrages, notamment sur la position de Bois-Brûlé, maîtrisant les deux routes venant de Metz et le chemin de fer de Metz à Châlons. Ce système sera complété par des batteries ayant action sur la vallée en amont et en aval de la place.

La guerre de 1870 a mis en évidence l'insuffisance des défenses de la citadelle, et on propose de la remanier de manière à constituer, par rapport à chacune des lignes de ser qui se croisent au pied de ses remparts, une sorte de fort d'arrêt.

Une somme de 8 millions paraît devoir suffire, en première urgence, pour l'exécution de ces différents travaux; le gouvernement demande, sur ce crédit, une somme de 2 millions pour 1874, et nous vous proposons de l'accorder.

La place de Toul, assise au bord de la Moselle, est dominée, à très petite distance, par les berges des plateaux au milieu desquels la rivière s'est frayé un cours en débouchant des gorges situées au sud de la forêt de Haye.

Un petit nombre de positions culminantes dominent à leur tour ces plateaux et forment, pour ainsi dire, les saillants du camp de Toul. C'est sur ces positions saillantes que la défense devra s'étaolir, non-seulement pour protéger la ville contre un bombardement, mais pour abriter les vastes campements que comportera maintenant cette organisation stratégique.

Les points qu'il convient d'occuper sont :

Le *mont Saint-Michel*, véritable citadelle de Toul, au pied duquel passe la voie ferrée de Paris à Strasbourg

Les positions d'*Ecrouves* et de *Domgermain*, qui protégent, du côté de l'Ouest, les abords de la place et maîtrisent le souterrain de Foug.

La position de Villey-le-Sec, qui surveille le débouché de la forêt de Haye et commande, vers l'amont, les gorges de la Moselle.

L'ensemble de ces travaux comporterait, en première urgence, une dépense de 8 millions sur lesquels 3 seraient applicables à l'exercice 1874.

Nous vous proposons de les accorder.

La place de Belfort commandait autrefois le nœud des communications entre le bassin du Rhône et celui du Rhin. Mais le chemin de fer de Besançon à Delle, par Montbéliard et Audincourt, remonte vers le Nord jusqu'à Morvillard, avant de descendre sur Delle. De Morvillard à Montreux, il n'y a que 9 à 10 kilomètres, et entre ces deux points règne le canal du Rhône au Rhin, dont la berge est toute préparée pour un raccordement entre le chemin de fer de Besançon et la voie allant à Mulhouse.

Cette communication, si facile à établir, échapperait entièrement ainsi que le canal du Rhône au Rhin, à l'action de la place de Belfort, ce qui modifie gravement la situation.

Les nouvelles défenses proposées pour Belfort ont pour objet de combler cette lacune et d'étendre, dans toutes les directions, le rayon d'action de cette place.

Ainsi l'occupation des positions du Salbert et de Roppe rattachent les défenses

de la place au Ballon d'Alsace.

En avant des ouvrages des Perches et de Bellevue, construits au moment du siège, et que l'on propose d'organiser d'une manière permanente, le fort de Véze-lois assura la défense avancée du côté de l'Est. Le même résultat sera obtenu du côté de l'Ouest par l'occupation du mont Vaudois.

Au Sud, le mont Bard maîtrisera les communications qui convergent vers

Montbéliard.

Enfin l'organisation de la défense sera complétée par l'occupation des positions de Pont-de-Roide et de Blamont, qui relieront Montbéliard à la chaîne du Lomont.

Une somme de 12 millions serait consacrée, en première urgence, à l'organisation de la trouée de Belfort; sur cette somme, 4 millions vous sont demandés pour l'exercice 1874, et votre commission vous propose de les accorder.

L'occupation des routes conduisant par Saint-Loup, Luxeuil et Lure, de la vallée de la Haute-Moselle dans la Franche-Comté, forme le complément obligé de la défense de la position avancée de Belfort. Cette ligne prendrait appui d'une part sur le Ballon d'Alsace et d'autre part sur la position d'Epinal, transformé en place d'appui.

Le projet qui vous est présenté consacre à l'organisation de la défense de la Haute-Moselle une somme de 8 millions, en première urgence, dont 3 millions

applicables à l'exercice 1874.

Votre commission, tout en reconnaissant pleinement l'utilité des ouvrages proposés, estime qu'il convient de réduire à deux millions au lieu de trois le crédit applicable à l'exercice 1874, dans le but de se ménager les ressources nécessaires pour entreprendre, dès cette année, sur des points situés en deuxième ligne, entre la frontière et Paris, des travaux qui avaient été classés en premier ordre d'urgence par la commission de défense et que des raisons d'économie avaient conduits à ajourner.

Les points les plus essentiels de cette deuxième ligne sont:

Dijon et Chagny, situés à l'entrée du Morvan et au centre de toutes les communications qui relient le bassin du Rhône au reste du territoire;

Reims, Epernay, Nogent-sur-Seine, dont l'occupation permettrait à une armée battant en retraite de défendre l'entrée des plateaux de la Brie et des abords de Paris.

Votre commission vous proposera en outre une réduction de 500,000 fr. sur les crédits demandés en 1874 pour la place de Langres, de manière à pouvoir

disposer d'une somme de 1,500,000 fr. pour entamer, dès cette année, ces différents travaux.

Comme d'ailleurs il résulte des explications fournies par le gouvernement qu'une somme de trois millions est encore disponible sur les crédits ouverts au titre du budget de liquidation pour les travaux de fortification, cette somme de trois millions, jointe à la précédente, portera à 4,500,000 fr. l'ensemble des crédits à affecter sur l'exercice à 1874, l'organisation des défenses de Dijon, Chagny et de la Champagne.

Votre commission, d'accord avec le gouvernement, vous propose de répartir

cette somme de la manière suivante :

En arrière de la trouée de Belfort, les places de Langres et de Besançon, pla-

cées en 2º ligne, assurent la défense de la plaine de la Franche-Comté.

Des travaux considérables sont en cours d'exécution à Langres : ils ont pour objet de protéger Langres et sa citadelle contre une tentative de bombardement. Cette organisation, qui laisse en dehors d'elle la protection des seuls terrains propres à recevoir les campements d'une grande armée et les positions nécessaires pour assurer les débouchés, demande à être complétée par la création des ouvrages de la pointe du Diamant, de Saint-Menge et de Dampierre, vers le nord, et du Cognelot, vers le sud.

Les ouvrages de la Bonnelle de Peigné et de Buzon seront achevés.

Le projet présenté comprend en outre, au nord-ouest, la création d'un ouvrage sur la position de Beauchemin, pour étendre vers Chaumont la défense avancée de Langres.

Votre commission a été d'avis que, sans contester en rien l'utilité de ce dernier ouvrage, on pourrait, sans inconvénient grave, en ajourner l'exécution, ce qui permettrait de consacrer les 2,500,000 fr. rendus ainsi disponibles, à entamer l'organisation défensive des positions en 2° lignes énumérées ci-dessus. Cet ajournement est d'autant plus acceptable qu'il serait facile d'intercepter la ligne ferrée de Chaumont sur Troyes et Paris par la construction rapide d'un ouvrage sur la position de Bricon, à l'ouest de Chaumont. La totalité des sommes demandées en première urgence pour la place de Langres se trouverait ainsi réduite à 8 millions 500,000 francs au lieu de 11 millions.

Quant au crédit spécial à l'exercice 1874, il ne serait plus que de 2,500,000 fr. au lieu de 3 millions.

C'est d'accord avec le gouvernement que nous vous proposons ces modifications.

La place de Besançon, dont les progrès récents de l'artillerie ont altéré profondément l'organisation défensive, étend son action à la fois sur les bassins de la Saône et du Doubs et sur les plateaux du Jura. Le rôle de cette place serait désormais bien restreint si ses défenses avancées ne permettaient pas aux forces réunies sous ses murs de manœuvrer au-delà de l'Oignon et sur les plateaux supérieurs. Il sera indispensable, dans le premier cas, de se porter jusqu'à la ligne de faîte, bien accentuée, qui sépare le versant du Doubs de celui de l'Oignon; l'occupation de la position de Tallenay-Châtillon donnera toute satisfaction à ce premier besoin.

Quant à l'accès des plateaux, il serait assuré par la construction de deux solides ouvrages à Montfaucon et à Fontain. L'occupation de ces positions est d'ailleurs absolument nécessaire pour protéger la place contre une attaque venant des plateaux, attaque d'autant plus dangereuse que les conditions du terrain ne permettent pas de défendre pied à pied, comme vers le nord, les abords de la place.

Une somme de 5 millions suffira, en première urgence, pour exécuter les travaux dont il vient d'être question. Sur cette somme, un crédit de 2 millions vous est demandé pour l'exercice 1874, et votre commission vous propose de l'accorder.

Les fortifications actuelles de Lyon ont été entreprises en 1830. Depuis cette époque, la population de la ville a plus que triplé, et les constructions nouvelles

débordant les défenses en ont, pour ainsi dire, annulé l'action.

Il faut bien le reconnaître, cette grande ville serait, en ce moment, hors d'état d'opposer une résistance de longue durée, car ses défenses serait impuissantes à retenir l'assaillant dans des positions assez éloignées de la ville pour que celle-ci fût hors de la portée de l'artillerie. Le seul remède que comporte cette situation périlleuse consiste à créer, en avant de Lyon, une ceinture d'ouvrages destinés à remplir cet office.

Le cours de la Saône et du Rhône séparent les environs de Lyon en trois régions distinctes : la rive droite de la Saône, l'entre Saône et Rhône, la rive

gauche du Rhône.

Sur la rive droite de la Saône s'élève, immédiatement au-dessus du fleuve, le massif montagneux du mont d'Or, dont le mont Verdun forme le point culminant. Le mont d'Or est la position militaire la plus importante de cette région ; on s'en assurera la possession en plaçant un ouvrage permanent sur le sommet du mont Verdun, qui étendra son action à toute volée de canon, soit dans la plaine de l'Arbresle, soit vers le Bas-Rhône, soit vers l'entre Saône et Rhône.

Le plateau étroit qui est resserré entre le Rhône et la Saône, en avant de la Croix-Rousse, s'épanouit brusquement, à la hauteur du ravin de Sathonay, qui descend vers la Saône. En ce point se dirige vers le Rhône le ravin de Billieux. Il résulte de cette circonstance, en avant de Sathonay, un véritable défilé au-delà duquel la défense a intérêt à se porter, pour assurer ses débouchés sur le plateau des Dombes. L'occupation du mamelon de Vancia, qui forme le point culminant de cette région, donnerait toute satisfaction à ce point de vue.

A partir du Rhône, s'étend, vers le Sud et l'Est, la plaine du Dauphiné. Une série de petites hauteurs émergent de la plaine et forment, autour du mamelon central, connu sous le nom de plateau de Bron, un amphithéâtre de hauteurs qui viennent s'appuyer sur le Bas-Rhône à Saint-Fonds; on pourrait se contenter, pour le moment, de constituer à Bron le réduit central de cette vaste position.

Du côté du Bas-Rhône, il sera nécessaire, pour prévenir toute attaque, d'organiser un appui solide et d'occuper une position en avant de Saint-Fonds, à hau-

teur de Feyzin.

Une somme de 12 millions sera nécessaire en première urgence pour occuper les 4 saillants dont il vient d'être question. Sur cette somme, 4 millions vous sont demandés pour l'exercice 1874, et votre commission vous propose de les accorder.

La position de Lyon ainsi fortifiée constitue en quelque sorte le réduit de la défense de la frontière de l'Est.

En avant de Lyon, s'étendent le Dauphiné et la Savoie, dont les défenses actuelles seraient incapables d'opposer une sérieuse résistance.

Rien ne protége en ce moment Grenoble contre un bombardement. Cette situation ne saurait se prolonger sans péril, car c'est seulement en ce point que l'on peut organiser, entre la mer et Lyon, une place de dépôt pour la Savoie et la Haute-Durance. Il est donc indispensable d'occuper fortement la position dont Grenoble est le centre et d'étendre au loin ses défenses avancées.

Ce but sera atteint par l'occupation des hauteurs du Saint-Eynard et des Quatre-Seigneurs, sur chacune des rives de l'Isère, et la création de batteries basses ayant action sur la plaine du Grésivaudan. L'occupation des Quatre-Seigneurs serait complétée, du côté de Drac, par l'organisation de la position de Montavie.

Ainsi fortifiée, la position de Grenoble barrerait complétement le débouché de la vallée de l'Isère vers l'aval; mais cette organisation serait insuffisante si l'on ne maîtrisait pas, vers l'amont, à Albertville et à Chamousset, les débouchés des vallées de la Maurienne et de la Tarentaise, dans l'Isère.

Il est indispensable, en effet, depuis que la création du tunnel du Mont-Cenis a ouvert la barrière des Alpes, de défendre l'accès de la plaine du Grésivaudan et de maîtriser la voie ferrée de Turin à Lyon à la sortie des défilés de l'Arc.

Une somme de 11 millions est demandée, en première urgence, pour exécuter ces différents travaux. Sur cette somme, un crédit de 4 millions serait nécessaire pour 1874, et nous proposons de l'accorder.

Le projet qui vous est soumis a pour objet de mettre les défenses de la place

de Briancon à la hauteur des progrès de l'artillerie.

Le système actuel de défense ne comprend pas l'occupation des hauteurs absolument indispensables pour la sécurité des ouvrages actuels ; il est de toute nécessité d'occuper les positions du Gondran et de l'Infernet, au-dessus des forts de la rive gauche et celle de la Croix-de-Bretagne, sur la rive gauche de la Cervey-rette, d'où l'on prend à dos les défenses actuelles de la place.

Ces travaux comportent, en première urgence, une dépense de 3 millions, sur lesquels on vous demande un million pour l'exercice 1874. Nous vous proposons

de l'accorder.

Le tableau qui fait suite au présent rapport fait ressortir les modifications que votre commission vous propose d'apporter, d'accord avec le gouvernement, au tableau des crédits demandés par le projet de loi pour l'exécution des travaux relatifs à l'amélioration des frontières de l'Est.

C'est une somme totale de 29 millions qui sera nécessaire en 1874, pour l'acquisition des terrains qu'occuperont les ouvrages et pour les entreprendre, ainsi qu'on le fait pour les nouveaux forts de Paris, dans les conditions telles qu'à la fin de cette campagne, ils aient déjà acquis de bonnes qualités définitives »

Quant à la discussion même, elle a eu lieu dans la séance du 17 juillet.

M. le colonel *Denfert-Rochereau* a combattu le projet en reprochant au système défensif adopté de ne pas tenir compte des conditions de résistance d'une place de guerre et d'entraîner l'immobilisation d'une énorme proportion des forces actives, en prétendant créer partout, et même en première ligne, des camps retranchés dans lesquels un corps d'armée, une armée même pourrait être tentée de se retirer pour se refaire. Or, l'histoire militaire prouve que toutes les fois qu'un camp retranché est investi. il est impossible aux troupes qui l'occupent de reprendre la campagne; l'orateur considère en outre comme inadmissible que des forts éloignés entre eux de 4, 5 et même 9 kilomètres puissent se prêter un appui réciproque sérieux et protéger efficaceme: t la place ; loin de pouvoir être défendu par des troupes peu aguerries, un pareil ensemble n'aura de valeur que si l'on peut confier sa défense à des corps entiers, manœuvriers, et par conséquent aptes à rendre de plus grands services en rase campagne. M. le colonel Denfert s'élève également contre la partie du projet qui concerne l'organisation de nos défenses dans le Sud-Est, car, à son avis, les sentiments de sympathie de l'Italie, non moins que la présence des Alpes, doivent nous permettre de supprimer de ce côté tout préparatif de défense. Il propose, en conséquence, de repousser les travaux projetés dans le Sud-Est, comme ne présentant aucun caractère d'urgence; de substituer à la position de Toul celle de Nancy-Frouard; enfin, d'admettre que les places fortes à créer ou à améliorer seront constituées par des forts avancés dont la distance à l'enceinte et entre eux n'excéderait pas 2,000 à 2,500 mè-

M. Jean Brunet, répondant au colonel Denfert-Rochereau, s'étonne des reproches adressés au projet de la commission; c'est, en effet, à l'état de perfectionnement des engins dont dispose l'attaque qu'il faut proportionner la résistance, et les bouches à feu du matériel de siége portant aujourd'hui à 7 et 8 mille mètres, une protection qui ne s'étendrait qu'à 2,000 ou 2,500 mètres serait le plus souvent insuffisante : c'est ainsi que les Allemands ont compris la défense, car ils n'ont pas hésité à placer les nouveaux forts de Strasbourg jusqu'à 9,000 mètres de l'enceinte.

Toutes les propositions de la commission lui paraissent à adopter, et la seule chose qu'il regrette c'est que les deux positions de Gray et de Nancy ne figurent

pas au nombre des points à occuper.

Sans doute les relations amicales qu'on entretient avec la Suisse et l'Italie sont de nature à faire espérer qu'on n'a à craindre aucune agression sur cette partie de la frontière, mais il ne faut pas oublier que la neutralité de la Suisse a été violée déjà et qu'elle pourrait l'être encore, la prudence exige donc que dans l'organisation de ses frontières on tienne compte de toutes les éventualités.

Mais l'effectif même des armées que l'ennemi peut aujourd'hui mettre en mouvement exige qu'en arrière des places frontières, on fortifie les positions en arrière, non pas en aussi grand nombre, meis en plus grande force peut-être, car il faut donner aux centres de résistance une force de plus en plus grande en créant ainsi un ensemble de points d'appui entre lesquels les troupes pourront

agir et manœuvrer.

Il ue faut pas d'ailleurs, à son avis, trop s'attacher aux mots, et il est peu important qu'une grande place soit appelée camp retranché; le cas échéant, elle pourra en effet offrir un abri à des corps en déroute; il se peut même qu'un corps y soit investi et tandis que ce corps, en attendant un siége régulier, retiendra l'ennemi et ne cessera pas de le combattre dans des positions avantageuses, le salut pourra lui venir d'un autre côté.

M. Berlet, après avoir insisté sur la nécessité de fortifier Nancy, dont il rappelle la douleur patriotique lors de la dernière invasion, exprime le regret, regret que bien d'autres, hélas! partagent, de ne voir paraître encore aucune organisation de l'armée territoriale et d'en être encore à attendre cette loi des cadres, sans laquelle on ne peut rien faire de définitif et sans laquelle l'armée territoriale

n'existera, comme la garde mobile, que sur le papier.

M. le général, baron de Chabaud-Latour, répondant à la fois à M. Berlet et à M. le colonel Denfert, déclare que si l'état d'avancement des études n'a pas encore permis à la commission de défense d'arrêter le système de protection à adopter pour les positions de Nancy, Lunéville et Saint-Dié, elle ne s'est pas moins préoccupée de leur organisation et que la question posée sera résolue prochainement.

On n'a point eu l'intention de faire des places de première ligne, des camps retranchés, mais bien des places fortes capables d'une sérieuse résistance, et c'est la configuration même du terrain, ce sont les nécessités stratégiques qui ont guidé la commission de défense dans le choix des points à fortifier.

Si la distance entre les forts est un peu grande, il n'est pas nécessaire de consacrer des forces considérables à en défendre les intervalles, car une pointe que l'ennemi tenterait entre les forts serait sans résultat, ses efforts viendraient se

briser contre l'enceinte et il est probable qu'il paierait cher sa témérité.

Sans doute, un corps d'armée en retraite pourra profiter des espaces protégés par un système de défense aussi étendu que celui de Langres ou de Lyon, pour se rallier, se refaire et se ravitailler, mais après avoir déposé ses malades et ses blessés, il devra reprendre la campagne, car ce n'est pas une armée qui doit défendre une place, c'est sa garnison et celle des forts qui l'entourent.

Les positions du Sud-Est devaient depuis longtemps recevoir des améliorations que réclament les perfectionnements apportés à l'art des sièges, et le devoir d'une nation, quelle que soit la nature des relations qui existent entre elle et ses voi-

sines, est de prendre ses précautions.

Quant aux positions en arrière, elles doivent être occupées pour donner aux falaises de Champagne et au Morvan une valeur défensive qui permette aux forces nationales de s'opposer à ces marches audacieuses que les armées allemandes ont pu exécuter dans la dernière guerre.

Après ce discours, l'Assemblée a refusé de prendre en considération un amendement présenté par M. le colonel Denfert, et l'ensemble du projet de loi a été

adopté à l'unanimité

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1874, IX. DIVISION.

On écrit d'Altorf, le 24 août :

« Altorf est devenue ville envahie. Les états-majors y sont installés, et chaque soir le dîner officiel les réunit à l'hôtel de la *Clef*; parfois on danse avec la belle jeunesse uranienne. Les dragons de Berne, Lucerne et Zurich ont défilé devant le divisionnaire, puis ils ont pris leurs cantonnements dans les villages environnants. Plusieurs officiers étrangers sont arrivés, entre autres l'attaché militaire à l'ambassade de Berne, commandant Frayermouth, puis un colonel et plusieurs officiers allemands.

La division manœuvrera dans des contrées qui ont été, il y a trois quarts de siècle, le théâtre de la vraie guerre. Français, Russes, Autrichiens se donnaient rendez-vous dans nos vallées pour s'y disputer l'empire terrestre. Espérons qu'ils

n'y reviendront jamais.

Dimanche 23 courant, toutes les troupes étaient en mouvement. Un temps radieux influait sur l'esprit des troupes, qui était excellent; fantassins et cavaliers chantaient, les convois roulaient au milieu de la poussière; des chariots de couvertures, vivres, conserves, suivaient les colonnes; du lac arrivaient par bouffées du vent les joyeuses fanfares des clairons. A Fluelen, les troupiers ont été débarqués; une foule de touristes admiraient le charmant coup-d'œil de cette flottille de bateaux à vapeur chargés de gais guerriers.

La colonne s'est mise en route pour Altorf, et bientôt un nuage de poussière a enveloppé canons, cavaliers et fantassins. L'infanterie, à peine arrivée à Altorf, a été cantonnée, sauf la 26° brigade et les carabiniers, qui ont bivouaqué au pied de la montagne, tandis que les dragons, qui ont donné des preuves éclatantes d'éner-

gie et de force au bal de la veille, sont partis pour Andermatt.

Pendant ce temps l'ennemi, c'est-à-dire l'armée du Sud, s'organise et se prépare à Biasca. Toute l'armée va passer la montagne pour aller la chercher dans les chaudes vallées du Tessin. »

- On annonçait le 26, à Airolo, MM. le colonel Wagenheim et le lieutenant von Werthern (du régiment de hussards Schleswig-Holstein), ainsi que M. le capitaine Dættinger, de l'état-major du 12° corps d'armée allemand (Wurtemberg).
- Le 24, le corps du Nord du rassemblement de troupes a quitté les bivouacs où il avait passé la nuit sous les tentes-abris, dans la vallée de la Reuss et est arrivé à Andermatt.

Les troupes marchaient à grandes distances, par armes, sur la route poudreuse du Gothard, au milieu d'une poussière fort pénible; les deux brigades parties de grand matin, avec deux batteries, sont arrivées à Andermatt dans l'après-midi, tandis que les trois compagnies de dragons parties le matin d'Andermatt poussaient ce jour-là jusqu'à Airolo. L'état sanitaire des troupes était excellent.

Le 25, à 1 heure après midi, toute l'infanterie et l'artillerie avaient opéré leur passage sur le haut du col du Gothard, passage favorisé par un temps magnifique, et les troupes descendaient sur Airele.

et les troupes descendaient sur Airolo.

Le corps du Nord, après son arrivée à Airolo, a pris au sud de cette ville des